



## EXTRAIT N°93/2024 DES DELIBERATIONS

PRÉFECTURE MARTINIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL REÇU LE

04 DEC. 2024

## SEANCE DU 02 DECEMBRE 2024

Contrôle de Légalité

Date de la convocation :  
Le 25 novembre 2024

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

**En début de séance :**

Présents 19  
Procurations 6  
Absents 6  
Excusés 2

**En cours de Séance :**

Présents 18  
Procurations 6  
Absents 6  
Excusés 3

L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. MONPLAISIR Yan

**PRESENTS :**

Adjoints : M. ADELE Claude, Eliane Mme MIEVILLY, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CACLIN Laurent, Mme LAMIN Marie-Josée.

Conseillers municipaux : M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. BERNABE Cédric, Mme MENCE Marielle, Mme CARIN Jocelyne, M. ROSELET Jean-Christophe, M. ARETO Joseph, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. ADELAIDE Michel, Mme FRANCOIS Francine

*ABSENTS EXCUSES* : Mme DUBO Corinne, (procuration à M. ADELE Claude), Mme LEGIEL Eliane, (procuration à M. ROSELET Jean-Christophe), M. NAPOLY Raymond, (procuration à M. PALIX Pierre), Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, (procuration à Mme MARLIACY Danielle), Mme CARDOU Josiane (procuration à Mme LAMIN Marie-Josée), M. THELESTE Johan, (procuration à Mme DUCADOS Anne-Caroline), Mme RIERNY Sandrine, M. MARLET Camille,

*ABSENTS NON-EXCUSES* : M. CIDOLIT Bertrand, M. DELPHIN Laurent M. FERDINAND Thierry, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse, M. MARLET Daniel.

**ASSISTANTS** M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (DGSA2), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), Mme Elona KRISTO (DST), Mme Audrey LORDINOT (DSCVA)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Line pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

## ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU RACING CLUB POUR SA PARTICIPATION A LA COUPE DE FRANCE

PREFECTURE MARTINIQUE  
REÇU LE

04 DEC. 2024

Le maire expose :

Le Racing Club de Saint Joseph a remporté la finale du 7<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France face à La Samaritaine lors d'un match joué au stade de Dillon, le samedi 16 novembre dernier.

Fort de cette victoire, l'équipe joséphine poursuit son aventure. Elle est amenée à se déplacer en vue de disputer le 8<sup>ème</sup> tour de la coupe de France prévu le samedi 30 novembre 2024.

La ville envisage de participer aux frais générés par ce déplacement en octroyant une subvention de 3 000,00 € à cette équipe.

Par ailleurs, en vue de satisfaire les supporters de l'équipe désireux de suivre ce match et plus largement les sportifs joséphins, le maire a proposé de prendre l'attache d'un prestataire pour la diffusion en direct du match au Centre Culturel Marcé. L'association CVC FOOT pressentie recevra une subvention de 1 000,00 € pour assurer cette prestation.

Compte tenu de sa récente victoire à la Roche-sur-Yon face à l'Etoile Sportive Ornaysienne le 16 novembre dernier, en prévision des dépenses liées à son prochain déplacement en Corse pour disputer le match de la 32<sup>ème</sup> de finale de coupe de France contre le SC Bastia, le maire propose d'allouer une subvention supplémentaire de 6 000,00 € à cette équipe.

.....

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

**D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 9 000,00 € au racing club de Saint-Joseph.

**D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 1 000,00 € à l'association CVC FOOT pour la diffusion en direct du 8<sup>ème</sup> tour de la coupe de France prévu le samedi 30 novembre 2024

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 02 décembre 2024

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture le

